

NOVEMBRE
2019

INVITATION



Troyes Champagne Métropole met en place son **AGENDA 21**.

Plan d'actions en faveur du Développement durable, il a pour objectif : la mise en œuvre des moyens et pratiques, permettant de minimiser les impacts de l'activité humaine sur la qualité de vie des habitants, pour aujourd'hui et pour demain.

Celui-ci est établi avec et pour les habitants de notre agglomération, en tenant compte des spécificités des 81 communes membres.

Afin de prendre en compte votre avis sur les enjeux prioritaires à travailler et les pistes d'actions à explorer, des animations thématiques vous sont proposées dans les domaines suivants : alimentation, biodiversité, gestion des déchets, climat-énergie, mobilité, sport-santé-bien-être, cohésion sociale-citoyenneté-emploi et numérique.

Dans ce cadre, vous êtes convié(e) à une balade avec une caméra thermique, dans la commune de Creney. Un technicien vous expliquera le fonctionnement de cet outil qui permet de détecter les déperditions de chaleur des habitats. A cette occasion, des réponses seront apportées à vos questions sur la rénovation énergétique.

Mardi 26 novembre 2019.
Départ de la mairie de Creney à 18 h.

Cette balade durera environ 45 minutes et sera suivie d'un temps d'échange sur l'Agenda 21, autour du verre de l'amitié.

Si vous êtes intéressé(e) pour participer à cette animation, vous pouvez vous inscrire auprès de votre mairie au 03 25 81 82 60 ou sur agenda21@troyes-cm.fr

Pour agir ensemble et gagner en qualité de vie, participez aux rendez-vous de l'Agenda 21 et à l'élaboration de son plan d'actions !



TROYES
CHAMPAGNE
MÉTROPOLE



Le Maire, le Conseil Municipal et les Anciens Combattants invitent les sapeurs-pompiers, les enfants des écoles et toute la population à assister à la cérémonie de

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

10h45 : Rassemblement dans la cour de la mairie.
11h00 : Dépôt de gerbe au Monument.



Rappel !

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit **locataire ou propriétaire de son logement**.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien.

Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez-soi sont en vigueur dans notre commune, à savoir :

- le **désherbage** ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- le déblaiement de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois en cas de sol glissant.

ATTENTION : En cas d'accident sur un trottoir mal entretenu, la responsabilité de l'occupant du logement pourrait être recherchée.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

La dernière collecte hebdomadaire des déchets verts pour l'année 2019 se déroulera le **mardi 26 novembre**.



Des **collectes supplémentaires** de déchets verts auront lieu les mardis 10 décembre, 14 janvier et 18 février.

Le dépôt d'ordures est interdit près des bennes de collecte pour le verre et le papier et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

À savoir : des caméras de surveillance ont été installées sur ces sites.



TRAVAUX DE VOIRIE

La deuxième phase des travaux de voirie se déroulera du **mardi 12 novembre au lundi 2 décembre** inclus.

Les voiries concernées sont :

- la rue de Nervaux
- la rue de la Grande Cour
- la route de Cupigny



Durant cette période, la circulation sera interdite **route de Cupigny, entre les Serres de Creney et le Pôle Santé** (le passage du pont au-dessus de la rocade sera interdit).

Les **bus de la TCAT** seront déviés et des arrêts provisoires seront mis en place, de la même manière que durant la première phase des travaux, en octobre dernier.

Plus d'infos sur creney.fr



ÉCOLES et PÉRISCOLAIRE – Rappel des règles

- Stationnement interdit sur les trottoirs devant l'école maternelle et devant l'école élémentaire
- Interdiction de gêner le bon déroulement de la sortie des enfants en se garant en double file, sur le passage piéton ou devant la sortie.
- Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'adulte responsable de leur encadrement pendant le temps de garderie.
- Un enfant non inscrit en garderie ne peut prétendre y être accueilli.
- L'accueil du matin se fait de 7h30 à 8h30. Après 8h30, les enfants doivent attendre 8h50 pour entrer à l'école.
- L'ouverture de la porte de l'école élémentaire ne peut être déclenchée que par un adulte.



CENTRE DE LOISIRS

Pendant les vacances de fin d'année, le centre de loisirs sera ouvert les jours suivants :

lundi 23 décembre	-	mardi 24 (le matin et la cantine), fermé l'après-midi
jeudi 2 janvier 2020	-	vendredi 3 janvier

Date limite d'inscription au centre de loisirs pour les vacances de fin d'année : 30 novembre.



Centre Communal d'Action Sociale

Les aînés de la commune sont invités par le CCAS à choisir entre le colis et un après-midi récréatif. La date limite de réponse pour ce choix est fixée au **12 novembre 2019**.



Réponse à donner au secrétariat de mairie par téléphone ou avec le coupon-réponse reçu avec l'invitation.



Agenda



Le secrétariat de mairie et les services municipaux seront fermés le mardi 24 décembre après-midi et le mardi 31 décembre après-midi.

L'agence postale sera fermée le mardi 24 et le mardi 31 décembre.



DATES À RETENIR

9 et 10 NOVEMBRE : Exposition Cœurlequins Loisirs, à la salle paroissiale.

11 NOVEMBRE : Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918, Rassemblement à 10h45 devant la mairie.

15 au 24 NOVEMBRE : Exposition Art♥Lequin, espace Charles de Gaulle.

30 NOVEMBRE : Séance de taille, par les Croqueurs de Pommes, à 9h30 au verger communal, près du rond-point.

5 DÉCEMBRE : Après-midi récréatif, pour les aînés, proposé par le CCAS.

6 DÉCEMBRE : Récupération des colis du CCAS pour les aînés, à partir de 15h à la mairie.

8 DÉCEMBRE Après-midi Cabaret, proposé par le CRAC, espace Charles de Gaulle.

10, 11 et 12 JANVIER : Théâtre, « Un fil à la patte » de Feydeau, proposé par Guillemigelé, espace Charles de Gaulle.